



DOCUMENT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE
2025

Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : contact@mairie-rosporden.fr

TABLE DES MATIERES

PARTIE A	PREAMBULE.....	4
CHAPITRE 1	CADRE JURIDIQUE	4
1.1	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)	4
1.2	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB).....	4
PARTIE B	LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROSPORDEN (CCAS)	5
CHAPITRE 1	PRESENTATION DE LA STRUCTURE	5
1.1	LE PERSONNEL.....	5
1.2	LES COMPETENCES DU CCAS	6
1.2.a	Missions obligatoires du CCAS.....	6
1.2.b	Missions facultatives.....	6
CHAPITRE 2	ANALYSE DE L'EXERCICE 2024	7
2.1	BILAN DES ORIENTATIONS CONTENUES DANS LE DOB 2024 DU CCAS.....	7
2.2	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	12
2.2.a	Dépenses de fonctionnement.....	12
2.2.b	Recettes de fonctionnement.....	14
2.3	BUDGET D'INVESTISSEMENT	15
2.3.a	Dépenses d'investissement.....	15
2.3.b	Recettes d'investissement.....	15
2.4	SECTION CCAS DE KERNEVEL	15
CHAPITRE 3	ORIENTATIONS BUDGETAIRES REGLEMENTAIRES 2025.....	16
3.1	BUDGET DE FONCTIONNEMENT	16
3.1.a	Dépenses de fonctionnement.....	16
3.1.b	Recettes de fonctionnement.....	18
3.2	BUDGET D'INVESTISSEMENT	18
3.2.a	Dépenses d'investissement.....	18
3.2.b	Recettes d'investissement.....	19
3.3	SECTION CCAS DE KERNEVEL	19
CHAPITRE 4	ORIENTATIONS BUDGETAIRES SPECIFIQUES AU CCAS POUR 2025	19
PARTIE C	L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX	20

CHAPITRE 1	ENGAGEMENT ET CONFORMITE	20
1.1	ACTIONS MENEES	20
1.2	ORIENTATIONS NOUVELLES A ENVISAGER.....	21
CHAPITRE 2	L'EVOLUTION MESUREE DES MOYENS HUMAINS	22

PARTIE A PREAMBULE

CHAPITRE 1 CADRE JURIDIQUE

1.1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

Les articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992 ont étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). Cette formalité s'impose donc aux CCAS des communes concernées.

1.2 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB)

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), renforce l'information des administrateurs. Désormais, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant sur les grandes orientations budgétaires. Ce rapport doit inclure une analyse prospective de la structure et de l'évolution des dépenses, ainsi que des effectifs, tout en précisant les engagements pluriannuels envisagés. En l'absence de décret d'application, le formalisme du contenu reste laissé à la libre appréciation des collectivités. Le DOB fait l'objet d'une prise d'acte par une délibération spécifique.

Les orientations de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 (LPFP 2023-2027) imposent une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement, avec une augmentation limitée à 0,7 % par an en volume pour les grandes collectivités. Cette trajectoire vise à renforcer l'autofinancement des investissements et à stabiliser le ratio dette publique/PIB.

En parallèle, la LPFP 2023-2027 réaffirme le principe du budget vert, qui consiste à intégrer une analyse environnementale dans la gestion budgétaire des collectivités. Le ROB doit ainsi prendre en compte l'impact environnemental des orientations budgétaires afin d'aligner les choix financiers sur les objectifs de transition écologique.

Conformément à la réglementation, le ROB est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours après son examen par l'assemblée délibérante. Il est également mis à disposition du public à la mairie, accompagné d'une communication adaptée. Ces dispositions concernent les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, tels que le CCAS.

PARTIE B LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROSPORDEN (CCAS)

Le CCAS est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1.500 habitants. C'est une personne morale de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Toutefois, l'originalité de la commune tient à l'existence d'une structure propre à la commune associée de Kernével : « section du centre d'action sociale dotée de la personnalité juridique », dont le fonctionnement est régi par les articles R. 123-31 et suivants du code de l'action sociale et des familles. De droit, il existe donc deux entités : le CCAS de Rosporden et sa section de Kernével. Les deux structures sont juridiquement autonomes, menant chacune la politique sociale facultative adaptée à leur territoire, mais coopérant étroitement dans la mise en œuvre de leurs actions. La principale source des recettes de fonctionnement de la section de Kernével est en effet une subvention versée par le CCAS de Rosporden conformément aux dispositions de l'article R. 123-35 du code de l'action sociale et des familles. Le budget du CCAS de Rosporden intègre donc la majeure partie des recettes de fonctionnement de la section de Kernével (laquelle dispose néanmoins de son budget propre et peut à ce titre percevoir directement des dons, des legs, et autres subventions).

CHAPITRE 1 PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Outre le Maire de la commune, Michel LOUSSOUARN, Président de droit du Centre communal d'action sociale, le Conseil d'administration du CCAS est composé à parité de 7 membres élus par le Conseil municipal en son sein, dont Karen LE MOAL, vice-présidente, adjointe aux solidarités, et de 7 membres nommés par le Maire, choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Cette parité apporte une cohérence d'intervention forte car elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune et de la société et qu'elle induit des coopérations négociées entre les élus, le monde associatif et les professionnels.

La section de Kernével est présidée de droit par le Maire-délégué, Jacques RANNOU, et administrée par un comité comprenant, outre le Maire-délégué, deux administrateurs du CCAS de Rosporden et conseillers municipaux, trois personnes qualifiées investies dans l'action sociale désignée par le Maire, ainsi qu'un représentant élu par le Conseil Municipal et conseiller municipal.

1.1 LE PERSONNEL

- Directrice : Aurélie BAIL mis à disposition à hauteur de 20% de son temps
- Responsable administrative du CCAS : Laetitia GARSON (Plein temps, cadre B), mise à disposition de la ville à hauteur de 50%
- Agent administratif polyvalent : Sophie MAGUET (Plein temps, catégorie C)
- Agent technique : Philippe DEMY (Contractuel, temps partiel, catégorie C)
- Agent technique : Pascal BUREL (Contractuel, temps partiel, catégorie C)

- Agent administratif polyvalent : Isabelle LE HUR, agent d'accueil à la Mairie de Kernével, affectée au CCAS de Kernével à hauteur de 7h par semaine.

- Assistant comptabilité : Cédric HONNO : mis à disposition à hauteur du CCAS depuis mai 2020 (supervision de Madame Sylvie KERHERVE)

Le CCAS a adhéré aux services communs de CCA pour les ressources humaines et les systèmes d'informations par délibération le 9 décembre 2024.

1.2 LES COMPETENCES DU CCAS

Elles sont définies par le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) et sont de deux ordres : les missions obligatoires, confiées par la loi et les missions facultatives, décidées par la Municipalité dans le cadre des compétences prévues par la réglementation.

1.2.a Missions obligatoires du CCAS

- il participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale
- il procède à la domiciliation des personnes sans résidence stable,
- il tient un fichier des demandes de prestations d'aide sociale légale et facultative
- il réalise une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) dans l'année qui suit chaque renouvellement du Conseil municipal.

1.2.b Missions facultatives

Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Ces actions correspondent à des besoins identifiés sur le territoire communal et illustrent l'engagement de la politique sociale de la municipalité. Il s'agit de prestations adaptées à des publics spécifiques : personnes en situation précaire, personnes âgées ou handicapées, familles, jeunesse, étudiants, etc.

Le CCAS gère également un EHPAD et une structure d'accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles assimilés.

CHAPITRE 2 ANALYSE DE L'EXERCICE 2024

Introduction

L'année 2024 a été marquée par une continuité des défis économiques amorcés en 2023, dans un environnement encore incertain. Bien que l'inflation ait montré quelques signes d'atténuation en Europe, les coûts des matières premières, en particulier de l'énergie, ont continué de peser lourdement sur les finances des ménages et des collectivités, y compris celles des CCAS.

Le secteur énergétique, déjà fortement impacté en 2023, a continué de générer des charges importantes en 2024. Bien que des mesures d'efficacité énergétique aient été mises en place, les hausses tarifaires ont nécessité de renforcer les efforts de maîtrise des coûts.

Dans un contexte de précarité persistante, le pouvoir d'achat des foyers les plus vulnérables a continué de se dégrader. En conséquence, les dispositifs d'accompagnement, tels que les aides alimentaires et les divers soutiens ont été renforcés pour répondre à une demande croissante. Ces mesures ont permis au CCAS de répondre de manière plus ciblée aux besoins des familles et des personnes en difficulté. Malgré ces contraintes, le CCAS a su maintenir un équilibre budgétaire rigoureux. La gestion des dépenses de fonctionnement a été optimisée grâce à une réévaluation systématique des priorités.

En conclusion, 2024 a été une année de consolidation et d'adaptation face à un environnement économique toujours difficile. Les efforts pour équilibrer les contraintes financières avec les besoins sociaux ont permis de poser les bases d'une gestion durable, visant à assurer un soutien pérenne aux citoyens les plus vulnérables dans les années à venir.

2.1 BILAN DES ORIENTATIONS CONTENUES DANS LE DOB 2024 DU CCAS

INTITULÉ	ÉLÉMENTS FIGURANT DANS LE DOB 2024 PRÉSENTÉ EN FEVRIER 2024		RÉALISATION 2024	BILAN 2024
LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITE.	Contexte inflationniste	Afin de soutenir et d'accompagner les personnes les plus démunies dans le cadre des missions du CCAS.	Reconduction des aides exceptionnelles aux étudiants boursiers via le CCAS, mises en place depuis 2019 en raison du contexte épidémique	CONFORME 3 300€ ont été versés en 2024, 33 étudiants ont été aidés (à hauteur de 100€ chacun)

	Création d'une régie d'avance pour les Secours d'urgence	Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des secours d'urgence, une régie d'avance a été créée pour le CCAS par arrêté n° 102 . Cette régie permet de couvrir les dépenses liées aux secours d'urgence et aux aides exceptionnelles, offrant ainsi une réactivité accrue face aux besoins urgents des usagers.	Réalisé	CONFORME ET A POURSUIVRE (Aucun secours d'urgence n'a été sollicité en 2024)
CLARIFICATION DES FLUX ENTRE LES CCAS ET LA COMMUNE		Les principes de bonne gestion comptable et financière imposent de définir précisément les flux existants entre la commune et les CCAS afin de connaître la réalité des moyens mis à disposition par la commune (bureau, fournitures diverses, mises à disposition de personnels etc...) et de les évaluer.	Réalisé	CONFORME
INTEGRATION DE LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES SERVICES DU CCAS	Tendre vers le « zéro déchets »	Le CCAS a intégré les politiques locales de gestion des déchets initiées par la Communauté d'Agglomération, en veillant à limiter la production de déchets dans ses activités. Cette approche s'illustre notamment par le passage aux communications électroniques (mails et scans numériques) pour éviter l'usage excessif de papier.	Passage à l'envoi de documents par mail et à la numérisation des supports administratifs (scans numériques).	CONFORME
	Analyse d'impact sur la protection des données	CCAS : Intégration de la plateforme "Mon suivi Social" mis en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) qui permet de numériser de manière sécurisée les documents administratifs des usagers. Banque alimentaire : Utilisation de la plateforme "TICADI" pour gérer les bénéficiaires et produire des statistiques	Réduction de la consommation de papier et d'énergie, alignée avec la transition numérique pour un fonctionnement durable.	CONFORME ET A POURSUIVRE

Ces actions de numérisation et de rationalisation des ressources sont directement en ligne avec les principes du **budget vert**, qui prône des investissements et des initiatives visant à réduire l'impact environnemental des services publics. Le passage à des solutions numériques réduit l'empreinte carbone liée à l'utilisation du papier et des ressources physiques tout en améliorant l'efficacité des services. La démarche de réduction des déchets, couplée à la transition numérique sécurisée, illustre bien l'intégration du développement durable dans les actions quotidiennes du CCAS.

CONSOLIDATION DES LIENS DE COLLABORATION ENTRE LE CCAS ET LE CDAS		Le CCAS a adopté un règlement des aides sociales subsidiaires en février 2021 et a mis à jour son règlement de fonctionnement en 2022 pour renforcer la collaboration avec les partenaires sociaux et répondre équitablement aux demandes.	Réalisé	CONFORME ET A POURSUIVRE
MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS SPECIFIQUES (objectifs ciblés par l'analyse des besoins sociaux faite en 2020)	Mutuelle communale	La convention partenariale mise en place en 2023 a permis de répondre à un besoin du territoire en facilitant l'accès aux soins pour les personnes modestes. Des réunions publiques et des permanences en mairie ont été organisées avec le conseiller Mutami pour informer et accompagner les usagers dans leurs démarches.	Réalisé	CONFORME ET A POURSUIVRE 48 personnes sont protégées dont 28 bénéficiaires supplémentaires en 2024
	Semaine Bleue : séance « Micro-folies » à destination des résidents des Etablissements médico-sociaux	Non prévu initialement dans le DOB 2024. Dans le cadre de la Semaine Bleue 2024, le CCAS a organisé des séances Micro-Folies dédiées aux résidents des établissements médico-sociaux de la ville. Cette initiative visait à favoriser l'inclusion culturelle des personnes âgées en leur offrant un accès interactif à des œuvres artistiques via des musées et des expositions numériques. L'objectif était de stimuler leur créativité, renforcer les liens sociaux et offrir aux résidents une découverte culturelle ludique, tout en améliorant leur qualité de vie et en diversifiant leurs activités.	Réalisé	CONFORME
COLLECTE ALIMENTAIRE « DEMATERIALISEE »		Reconduction de la collecte dématérialisée. Le développement de la collecte dématérialisée devrait permettre de réduire la manutention et les trajets, mais les donateurs restent encore réticents à cette méthode. Cependant, il est essentiel de continuer à proposer à la fois les modes de collecte	Réalisé. (2 363kg et 336,50€ pour Rosproden-Kernével)	CONFORME ET A POURSUIVRE

PARTENARIAT PHENIX POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE		traditionnels et dématérialisés, car cette démarche offre au CCAS la possibilité d'acheter des denrées tout au long de l'année, assurant ainsi une gestion plus flexible et réactive des besoins alimentaires.		
		Le partenariat avec Phenix a permis au CCAS de récupérer des denrées invendues dans divers magasins, contribuant ainsi à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette collaboration offre l'opportunité de redistribuer des produits alimentaires à des personnes en difficulté tout en réduisant l'impact environnemental lié au gaspillage. En maximisant l'utilisation des denrées récupérées, le CCAS participe activement à une économie circulaire, tout en apportant une aide précieuse aux familles fragilisées.	Réalisé	CONFORME ET A POURSUIVRE
RENFORCEMENT DES LIENS AVEC L'ESPACE FRANCE SERVICES (anciennement MAISON DE L'EMPLOI)	Labellisation « France Services »	Dans l'attente de la réhabilitation de l'ancien Foyer de vie des Étangs, la Maison de l'Emploi a obtenu la labellisation " France Services " en mode hybride, opérant désormais sur deux sites. La conseillère en place a été nommée conseillère France Services , afin de répondre aux problématiques de blocages administratifs avec les opérateurs nationaux et d'apporter une aide précieuse dans les démarches d'accès aux droits. De plus, l'équipe a été renforcée par l'arrivée de deux conseillers et d'un agent d'accueil, permettant ainsi d'améliorer la qualité et l'efficacité du service rendu aux usagers.	Réalisé	CONFORME ET A POURSUIVRE
	Permanence du CCAS	Les permanences du CCAS ont été maintenues afin d'assurer une réactivité optimale face aux freins sociaux à l'emploi et vice-versa. Cette proximité permet de	Réalisé	CONFORME ET A POURSUIVRE

		traiter plus efficacement les problématiques complexes rencontrées par les usagers. De plus, la responsable du CCAS , qui assure également la fonction de coordinatrice de France Services , joue un rôle clé en répondant aux complications administratives et en apportant un soutien précieux à l'équipe, renforçant ainsi la fluidité et l'efficacité du service.		
	Dispositif « Conseiller Numérique » financé par l'Etat pour réduire la fracture numérique.	Le Conseiller joue un rôle clé dans l'inclusion numérique en offrant des formations et un accompagnement personnalisé pour aider les usagers à maîtriser les outils et services numériques. En parallèle, il anime des ateliers collectifs , pour permettre aux habitants de se former sur des thématiques numériques liées à la recherche d'emploi et à l'autonomie numérique. Il intervient également dans le cadre du projet Micro-Folies , un espace innovant dédié à la démocratisation de la culture..		
INTEGRATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	Dans le cadre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à Rosporden, Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) , en charge de cette compétence depuis 2018, a opté pour une délégation de gestion à la commune de Rosporden. Cette délégation a été validée par délibération du 26 septembre 2023.	Ce transfert de gestion sous la responsabilité du CCAS de la commune permet de maintenir l'entretien et l'accueil dans cette aire, en bénéficiant des moyens techniques de proximité de la commune et de la polyvalence du poste de chargé d'accueil. Cette organisation vise à optimiser la gestion de l'aire tout en favorisant une approche intégrée avec les services communaux.	Réalisé	CONFORME ET A POURSUIVRE

2.2 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

2.2.a Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement pour l'année 2024 s'inscrit dans un contexte économique toujours marqué par l'incertitude et les effets persistants de l'inflation, qui ont eu un impact direct sur les coûts des services et des produits de première nécessité.

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 restent globalement conformes aux prévisions initiales, bien qu'une légère augmentation ait été constatée sur certains chapitres par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse continue des coûts de l'énergie et de l'alimentation.

Une gestion prudente des ressources a ainsi été mise en place pour garantir un équilibre financier tout en répondant efficacement aux besoins des usagers.

Chapitre 11 :

La Banque Alimentaire repose largement sur les dons quotidiens et sa collecte annuelle, ce qui rend la prévision budgétaire complexe. Il est donc essentiel de prévoir un budget suffisamment flexible pour répondre aux besoins croissants des bénéficiaires. Bien que les dépenses alimentaires initialement estimées n'aient pas été entièrement utilisées, cela a mis en lumière l'importance d'une gestion des ressources adaptée et réactive.

La Banque Alimentaire bénéficie de partenariats stratégiques, notamment avec la start-up "Phenix", spécialisée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, ce qui a considérablement amélioré l'approvisionnement. En 2024, les dons généreux ont permis de recevoir 6 366 kg de denrées, renforçant ainsi l'approvisionnement alimentaire. En parallèle, les dons en légumes de particuliers, le partenariat avec les Femmes Solidaires, qui fournissent des boîtes de conserves individuelles, ainsi que la collecte quotidienne auprès de la Banque Alimentaire du Finistère, ont contribué à diversifier et sécuriser l'approvisionnement.

Cependant, cette augmentation des points de collectes a entraîné une hausse des dépenses liées au carburant, nécessaire pour assurer les ramasses quotidiennes. Une gestion flexible et proactive reste donc indispensable pour répondre efficacement à la demande tout en ajustant les dépenses en fonction des fluctuations des approvisionnements.

De plus, des frais supplémentaires ont été engagés pour l'entretien du camion, en particulier pour sa partie frigorifique, essentielle pour garantir la conservation optimale des denrées alimentaires. Ces dépenses ont été nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'équipement et maintenir la qualité des produits collectés.

Cette année, le repas des aînés, organisé par le CCAS et financé par le budget communal, a réuni cent quarante convives, soit une augmentation de plus de 40% par rapport à l'édition de 2023. Il convient de préciser que les participants à cet événement ne reçoivent pas de colis de Noël.

Malgré les efforts pour limiter les pertes liées aux colis non réclamés, et en excluant les personnes ayant refusé leur colis l'année précédente, une augmentation notable des colis distribués a été constatée en 2024. Au total, 461 colis ont été attribués, dont 27 en EHPAD, contre 387 colis à domicile et 33 en EHPAD en 2023.

Fidèle à ses engagements, le CCAS continue de privilégier les produits locaux et issus de circuits courts. Suite à la fermeture de son ancien partenaire Michoko, l'épicerie "Au Local" fournit désormais les chocolats. Le budget moyen alloué aux colis a été révisé à la hausse, atteignant 26 € pour un colis classique et 17,50 € pour ceux destinés aux résidents des EHPAD. Ces dépenses sont couvertes par le budget du CCAS, avec un complément de la municipalité pour financer le gâteau breton dans les colis classiques.

Le CCAS a réussi à maîtriser ses coûts en réaffectant le budget suite à la fermeture du partenaire "Mi Cho Ko", permettant ainsi de redistribuer les fonds entre les autres partenaires sans entraîner de dépenses supplémentaires trop significatives et permettant d'offrir un colis généreux.

Chapitre 12 :

En 2024, les dépenses de personnel au CCAS présentent une évolution marquée par plusieurs ajustements. La titularisation de la remplaçante contractuelle, qui est désormais agent de la commune, a entraîné une diminution du budget alloué au personnel du CCAS, car cette évolution entraîne une prise en charge par la commune pour une partie de ses rémunérations. Toutefois, cette réduction est compensée par une hausse des dépenses sur le budget communal, sous forme de valorisation du reversement du salaire de l'agent à la commune, contribuant ainsi à l'équilibre financier de cette transition.

De plus, le budget prévisionnel pour 2024 intègre les éléments suivants : la poursuite de la revalorisation des salaires en fonction des évolutions du SMIC et des indices, ainsi que la prise en compte des avancements de carrière et du RIFSEEP. Ces ajustements visent à garantir une rémunération équitable pour l'ensemble des agents tout en répondant aux exigences statutaires et aux besoins en ressources humaines du CCAS.

Par ailleurs, le CCAS, au même titre que la commune, prend en charge les frais de transport collectif pour ses agents. Cette mesure, en cohérence avec le "budget vert", illustre l'engagement en faveur d'une politique plus durable et responsable.

Chapitre 65 :

Les dépenses de cette catégorie concernent principalement les aides et secours d'urgence, ainsi que les aides accordées aux étudiants, qui ont connu une baisse cette année. Les demandes d'aides, notamment celles des partenaires sociaux pour les factures d'énergie (2 demandes), ont également été moins nombreuses. Aucun secours d'urgence n'a été enregistré en 2024, et seulement 50 % du budget initialement alloué a été utilisé.

Les cotisations sont restées constantes, étant données leur nature prévisible.

Toutefois, il convient de rester vigilant et de prévoir les fluctuations de ces dépenses, afin de pouvoir anticiper les besoins de la population, qui peuvent varier selon les circonstances.

Il est essentiel de rappeler que toutes ces aides facultatives sont strictement réglementées et sont gérées conformément au protocole établi en partenariat avec le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS).

Chapitre 68 :

Les dotations aux amortissements demeurent comparables à celles de l'exercice précédent, résultant des travaux réalisés au magasin "Au local", propriété du CCAS.

2.2.b Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont connu une légère augmentation par rapport au Budget Primitif initialement prévu pour 2024.

Chapitre 70 :

Ce chapitre regroupe les recettes générées par le "vestiaire pour tous", rouvert à la mi-2023. Cette activité a permis de dégager une recette de 258 €, non prévue dans le budget initial.

Chapitre 74 :

La dotation communale constitue la principale source de financement du CCAS. Versée semestriellement, elle est ajustée en cours d'exercice pour répondre aux besoins réels. Cette année, le chapitre 74 a enregistré une augmentation de 2 288,84 € par rapport aux prévisions du budget primitif 2024, reflétant une hausse de la subvention communale. Ces ajustements permettent de garantir une réponse adaptée aux besoins financiers.

Chapitre 75 :

Ce chapitre concerne les recettes liées au loyer du magasin "Au local". Les recettes restent stables par rapport aux années précédentes, le montant mensuel du loyer étant fixé à 400 €. Le bail commercial lié à ce bien est valide jusqu'en 2028.

Chapitre 013 :

Aucune réduction de charges n'a été appliquée au titre de cet exercice.

Chapitre 77 :

Intitulé "Libéralités reçues", ce chapitre regroupe les dons provenant de particuliers et d'associations. Ces contributions, par nature imprévisibles, ne peuvent être anticipées dans le budget initial.

2.3 BUDGET D'INVESTISSEMENT

2.3.a Dépenses d'investissement

Aucun prêt d'honneur n'a été sollicité sur l'exercice 2024 (**article 274**).

2.3.b Recettes d'investissement

Le budget d'investissement du CCAS conserve un excédent cumulé confortable cette année, s'élevant à 45 622,63 € (**Article 001**) et comprenant la part d'amortissements (7 731€80).

2.4 SECTION CCAS DE KERNEVEL

Le CCAS de Kernével n'a pas de section d'investissement à son budget, et compte simplement une section de fonctionnement. Globalement, les dépenses liées à son fonctionnement sont similaires d'une année sur l'autre. A savoir, les aides et secours d'urgence, la part Urssaf, la cotisation à la banque alimentaire du Finistère et la part destinée aux fêtes et cérémonies.

La ligne « fêtes et cérémonies » correspond au budget alloué aux colis de Noël pour les plus de 75 ans. Le repas des Aînés a été organisé cette année, soixante et une personnes ont répondu à l'invitation, et les participants au repas ne reçoivent pas de colis de Noël. Le nombre de colis de Noël distribués en 2024 s'élève à 326, dont 23 ont été remis en Ehpad.

CHAPITRE 3 ORIENTATIONS BUDGETAIRES REGLEMENTAIRES 2025

Dans le contexte économique actuel marqué par des tensions financières et une inflation persistante, les orientations budgétaires 2025 du CCAS doivent tendre vers un équilibre entre rigueur budgétaire et maintien des services essentiels à la population. Une attention particulière devra être portée aux dépenses de fonctionnement, notamment par une optimisation des ressources humaines et une rationalisation des charges courantes, tout en préservant la qualité des prestations fournies. Par ailleurs, une analyse approfondie des besoins sociaux permettra d'ajuster les priorités, avec un accent renforcé sur les aides d'urgence, l'accompagnement des personnes en situation de précarité, et le soutien aux publics vulnérables comme les personnes âgées ou isolées.

Face à ces défis, le CCAS s'efforce de développer des stratégies budgétaires résilientes et adaptatives, visant à maintenir la qualité des services fournis tout en répondant aux besoins croissants de la communauté.

3.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

3.1.a *Dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement subissent une pression financière croissante, exacerbée par la persistance de l'inflation et la hausse continue du coût de la vie. Cette tendance, marquée par des augmentations significatives des prix de l'énergie, de l'alimentation et des biens de première nécessité, pose des défis budgétaires importants pour les ménages. Par conséquent, le CCAS est également impacté, car les difficultés rencontrées par les ménages entraînent un besoin croissant d'accompagnement ou d'aide financière.

Chapitre 11 :

Dans ce contexte, il est crucial d'anticiper l'augmentation prévisible des dépenses de fonctionnement liées aux aides sociales et aux besoins alimentaires. La mise en place de mesures budgétaires adaptatives permettra de soutenir efficacement les foyers confrontés à ces difficultés financières croissantes.

Malgré les résultats encourageants des collectes alimentaires et des ramasses quotidiennes dans les magasins partenaires, notamment via des plateformes comme Phenix, il est indispensable de diversifier les sources d'approvisionnement. La dépendance exclusive aux dons de la population représente un risque qu'il convient d'anticiper.

L'augmentation prévisible du nombre de bénéficiaires, incluant de nouveaux profils en difficulté face à la hausse des coûts alimentaires et des factures d'énergie, impose une vigilance accrue. La banque alimentaire devra reconstituer plus souvent ses stocks et mobiliser des ressources supplémentaires pour répondre à ces besoins.

Chapitre 12 :

En 2025, le CCAS poursuivra une gestion rigoureuse des charges de personnel, tout en intégrant les contraintes liées aux obligations statutaires et aux revalorisations salariales déjà absorbées. Les augmentations du point d'indice de la fonction publique amorcées depuis juillet 2022 ne connaîtront pas de nouvelle évolution, permettant ainsi une stabilisation des charges liées à la rémunération.

Le budget prévisionnel prendra en compte l'augmentation de 3 points des cotisations pour 2025. Cette approche vise à garantir des rémunérations conformes aux directives de l'État, tout en maintenant un équilibre budgétaire durable et une anticipation des engagements pluriannuels.

L'optimisation des effectifs repose sur une analyse précise des besoins. Par exemple, deux agents contractuels assurent désormais le transport des denrées de la banque alimentaire, rendant ce service autonome et supprimant l'intervention des agents des services techniques.

Par ailleurs, le remboursement des frais facturés par la commune inclut les charges indirectes supportées par la Ville pour le fonctionnement du CCAS. Cela couvre l'expertise et le management opérationnel, les ressources humaines, les finances, les services techniques ainsi que le poste de la responsable, pris en charge à 50 % par la Ville, mais refacturé au CCAS.

Cette organisation garantit une gestion prévisible et maîtrisée des charges de personnel, tout en maintenant un service efficace et conforme aux attentes.

Chapitre 65 :

La subvention accordée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Kernével reste inchangée, mais son versement, actuellement effectué pour l'exercice précédent, pourrait être anticipé pour améliorer la fluidité comptable. Cela impliquerait le versement de deux cotisations sur le même exercice, permettant une gestion simplifiée et mieux adaptée.

La cotisation à la Banque Alimentaire du Finistère pourrait légèrement augmenter, son calcul étant basé sur le nombre moyen mensuel de bénéficiaires, qui connaît une légère hausse.

Dans un contexte social tendu marqué par l'inflation, il est essentiel d'adapter le budget alloué aux aides sociales facultatives. Les plafonds d'aides, revalorisés en 2024, répondent partiellement à la hausse des besoins, mais de nouvelles demandes apparaissent, comme la prise en charge partielle des frais d'obsèques. Une anticipation budgétaire devra être prévue pour intégrer ces évolutions, en attendant un débat et une décision au sein du conseil d'administration.

Enfin, il serait pertinent de reconduire l'aide exceptionnelle destinée aux étudiants, afin de répondre à leurs besoins spécifiques dans un contexte économique particulièrement difficile.

Chapitre 68 :

Depuis l'acquisition du camion frigorifique, une somme annuelle de **4 776,15 €** est intégrée dans la dotation aux amortissements jusqu'en 2029. Par ailleurs, les investissements réalisés en 2022 pour la collecte alimentaire, à savoir un transpalette et une balance, entraînent des amortissements respectifs de **73 €** et **47 €** par an. En 2025, le total de cette ligne d'amortissements s'élèvera à **7 731,80 €**.

Concernant le magasin « Au local », des travaux de réfection pourraient être nécessaires en raison de dégâts des eaux constatés. La responsabilité du propriétaire semble engagée, et des démarches seront entreprises pour définir les actions à mener.

Ces éléments soulignent l'importance d'anticiper les charges liées aux équipements et aux travaux dans le cadre du budget prévisionnel 2025.

3.1.b Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 :

Des recettes seront générées par le vestiaire grâce à des ouvertures régulières programmées chaque mois.

Par ailleurs, conformément aux dispositions évoquées dans le chapitre 12, les mises à disposition de personnel communal feront l'objet d'une refacturation et d'un remboursement par le CCAS.

Chapitre 74 :

Ce chapitre concerne la subvention municipale, la principale source de revenus de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le montant sera communiqué à l'issue de la phase budgétaire et le vote du budget primitif par la commune.

Chapitre 75 :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reçoit le paiement du loyer pour le local situé au 33, rue Nationale tout au long de l'année.

Chapitre 013 :

Aucun versement d'atténuation de charges ne sera à prendre en considération.

3.2 BUDGET D'INVESTISSEMENT

3.2.a Dépenses d'investissement

Les autres dépenses correspondent aux éventuels prêts d'honneur aux étudiants, l'achat ou le remplacement de matériel informatique ou de matériel destiné à la banque alimentaire et d'éventuelles dépenses imprévues.

Par ailleurs, le CCAS pourrait contribuer financièrement à l'aménagement de l'accueil en mairie, cet espace mutualisé bénéficiant directement à ses usagers. Cet investissement permettra d'améliorer la qualité de l'accueil, d'optimiser les espaces partagés et de renforcer les services rendus aux administrés.

3.2.b Recettes d'investissement

Une part importante des recettes d'investissement provient de l'amortissement des immobilisations mais l'essentiel des recettes d'investissement est issu d'un excédent d'investissement reporté (45 622€63/BP 2024).

3.3 SECTION CCAS DE KERNEVEL

Avec l'inflation et la hausse des prix des matières premières, des coûts supplémentaires sont anticipés pour les colis de Noël. De ce fait, la fréquentation de la banque alimentaire pourrait également augmenter, entraînant par conséquent une augmentation de la participation à la banque alimentaire du Finistère.

CHAPITRE 4 ORIENTATIONS BUDGETAIRES SPECIFIQUES AU CCAS POUR 2025

Dans un contexte marqué par des incertitudes financières, le CCAS s'efforcera de maintenir le cap des orientations précédentes, en assurant la continuité des actions en cours ou reportées. L'année 2025 s'orientera sur le renforcement et le développement des partenariats, notamment avec le CDAS et d'autres institutions du territoire, dans une logique de mutualisation des ressources et de coordination des interventions. Ces collaborations viseront à pérenniser des actions spécifiques, telles que la prévention et l'accès aux droits des usagers, tout en veillant à limiter les coûts pour le CCAS.

L'Espace France Services joue un rôle central dans la lutte contre le non-recours aux droits. Grâce aux permanences du CCAS organisées, il permet d'identifier les publics sensibles et de leur offrir un accompagnement global. De plus, cet espace contribue à réduire la fracture numérique en facilitant l'accès aux démarches administratives en ligne, souvent sources de difficultés pour les usagers. Ce partenariat illustre une approche holistique, répondant à des besoins complexes tout en renforçant les synergies locales.

Depuis la délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2023, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage a été déléguée par l'agglomération à la commune sous la responsabilité du CCAS. Cette responsabilité permet de fluidifier les parcours des usagers, notamment ceux déjà accompagnés par le CCAS. Les interactions avec l'Espace France Services renforcent cette dynamique, offrant un soutien coordonné et adapté aux besoins spécifiques de ces publics.

En 2025, le CCAS ambitionne de consolider son rôle d'acteur clé de l'action sociale locale, en favorisant une approche partenariale et intégrée pour répondre de manière globale et efficace aux enjeux sociaux du territoire.

PARTIE C L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

En complément de ses missions obligatoires, le CCAS poursuivra son engagement auprès des citoyens les plus vulnérables et isolés de la commune. Face aux défis économiques et numériques actuels, il devient essentiel de redéfinir le rôle du service public de proximité et de promouvoir de nouvelles formes de solidarité locale adaptées à ces mutations.

Cette situation accentue le risque d'une précarité durable pour certains habitants, ce qui appelle une mobilisation accrue contre le non-recours aux droits. Le CCAS se fixe pour objectif de garantir que chaque résident puisse accéder aux aides et dispositifs auxquels il a le droit, évitant ainsi tout risque d'exclusion.

Cette ambition repose sur le renforcement des partenariats avec les acteurs locaux et sur une meilleure coordination des interventions. La collaboration et la complémentarité des actions permettront de construire un maillage solidaire et inclusif, adapté aux besoins spécifiques des citoyens.

En outre, 2025 sera une année clé pour préparer une nouvelle **Analyse des Besoins Sociaux (ABS)**, prévue pour 2026. Cette démarche stratégique visera à actualiser les données et à identifier les besoins émergents du territoire. Le pilotage de cette ABS prendra en compte les opportunités offertes par l'ouverture de la France Services, ainsi que les dynamiques partenariales renforcées avec les principaux acteurs sociaux. Cette nouvelle ABS permettra de mieux orienter les politiques publiques locales et les actions du CCAS, afin de répondre aux enjeux à venir.

CHAPITRE 1 ENGAGEMENT ET CONFORMITE

1.1 ACTIONS MENEES

En 2024, le CCAS a poursuivi les actions initiées à la suite de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée en 2020, avec pour objectif de répondre aux défis sociaux identifiés sur le territoire. L'une des priorités a été le maintien et le développement de la **mutuelle communale**, qui a permis de renforcer l'accès aux soins pour les habitants vulnérables. Ce dispositif continue de jouer un rôle clé pour limiter le renoncement aux soins, en particulier pour ceux dont l'accès à des prestations médicales est fragilisé par des contraintes économiques.

Dans un contexte où la dématérialisation des démarches administratives s'accélère, le CCAS a soutenu l'effort de **réduction de la fracture numérique** en consolidant son partenariat avec l'espace labellisé **France Services**. Des ateliers pratiques et des permanences ont permis d'accompagner les seniors et les personnes les plus fragiles dans leurs démarches dématérialisées, en facilitant leur accès à des outils numériques et en garantissant une inclusion numérique effective.

Afin d'améliorer l'**accessibilité des services sociaux**, le CCAS a continué de déployer des permanences dans des lieux plus accessibles et moins stigmatisants, comme l'espace France services, cette démarche facilite l'accès aux aides sociales en direction de publics parfois éloignés des structures classiques. Ce modèle a permis d'établir un contact direct avec les bénéficiaires dans un cadre plus

informel et rassurant. Parallèlement, des ateliers ont été organisés sur des thématiques telles que l'inclusion numérique, la mobilité, et les métiers en tension liés à l'accompagnement des seniors, afin de répondre aux besoins spécifiques de certains publics et du territoire.

Le CCAS a également continué ses partenariats avec le **CDAS**, le **CLIC**, le service **Emploi** de la France services, et divers acteurs locaux, permettant ainsi une prise en charge plus coordonnée et globale des situations sociales. Ce travail en réseau a été essentiel pour repérer plus rapidement les individus fragiles et prévenir les risques d'exclusion sociale.

Toutefois, il est nécessaire de poursuivre et de renforcer ces collaborations, notamment pour éclaircir et harmoniser les pratiques entre partenaires. Cela est particulièrement crucial face à l'augmentation des situations complexes nécessitant une prise en charge spécifique et aux procédures de signalement, qui se multiplient. Une meilleure structuration des échanges permettra d'assurer une réponse plus efficace et adaptée aux besoins des usagers.

1.2 ORIENTATIONS NOUVELLES A ENVISAGER

En 2025, le CCAS s'engage à poursuivre ses actions de solidarité tout en élargissant son champ d'intervention pour répondre aux nouveaux défis de la société. Une priorité sera de renforcer la solidarité intergénérationnelle au travers des initiatives favorisant les échanges entre jeunes et seniors.

L'accompagnement **numérique** restera au cœur des priorités, avec un focus particulier sur les publics les plus éloignés des technologies. En partenariat avec l'espace **France services**, le CCAS prévoit d'élargir les ateliers d'inclusion numérique et de renforcer l'accès aux équipements nécessaires pour accomplir des démarches administratives en ligne. Des solutions concrètes seront développées pour lutter contre la fracture numérique, notamment via des prêts d'équipement et un soutien personnalisé.

Dans cette même dynamique, la lutte contre le non-recours aux droits constitue un axe majeur. Le CCAS mettra en œuvre des actions ciblées pour repérer et accompagner les personnes dites "**invisibles**", qui ne sollicitent pas les aides auxquelles elles ont le droit en raison de difficultés administratives ou par manque d'information. Ces actions seront menées en partenariat avec des acteurs locaux, notamment le Conseiller numérique, l'espace **France services** et le centre social "**Chemins de Faire**", afin de garantir que chaque résident puisse accéder à ses droits et bénéficier des dispositifs sociaux existants.

En 2025, une priorité essentielle pour le CCAS sera de soutenir les projets de **logements sociaux** visant à répondre aux besoins croissants en matière de logement sur le territoire, particulièrement face à la situation de précarité liée au logement. En collaboration avec la municipalité, le CCAS accompagnera les initiatives de création de **logements évolutifs**, conçus pour s'adapter aux besoins des habitants tout au long de leur parcours de vie, et facilitera l'**amélioration de l'accessibilité des logements existants**. Ces projets s'inscrivent dans une vision plus large de **bien-vieillir**, promouvant la solidarité intergénérationnelle et la qualité de vie pour l'ensemble des résidents, qu'ils soient seniors, personnes en situation de handicap ou familles en difficulté.

Par ailleurs, 2025 sera une phase préparatoire pour la réalisation de la nouvelle **Analyse des Besoins Sociaux (ABS)**, qui couvrira la période 2026-2029. Cette ABS actualisée sera lancée après les

élections municipales, afin de guider les politiques sociales et de répondre aux besoins émergents du territoire. Elle intégrera les dynamiques créées par l'ouverture de la France Services et les partenariats renforcés avec des acteurs clés tels que le CDAS, le CLIC, le centre social "**Chemins de Faire**" et d'autres partenaires locaux.

Face aux nouveaux défis sociaux, tels que la **précarité énergétique**, les **évolutions des structures familiales** et les incertitudes liées à la **loi plein emploi**, le CCAS restera vigilant. Bien que cette réforme vise à favoriser l'insertion professionnelle, elle pourrait laisser de côté certains publics vulnérables, comme ceux en situation de précarité ou de longue maladie. En étroite collaboration avec ses partenaires locaux, le CCAS veillera à accompagner ces personnes en difficulté, en garantissant qu'elles puissent bénéficier d'un accès effectif aux droits et aux dispositifs d'aide. Cette approche globale et coordonnée permettra de répondre aux inquiétudes suscitées par la réforme, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte et que tous les citoyens bénéficient d'une prise en charge juste et adaptée à leurs réalités sociales.

CHAPITRE 2 L'EVOLUTION MESUREE DES MOYENS HUMAINS

En 2025, le CCAS s'engage résolument dans la stabilisation de ses effectifs pour garantir la continuité et la qualité des services rendus à la communauté locale. Cette démarche stratégique vise à établir une base solide et pérenne pour les ressources humaines, afin de favoriser l'efficacité et la pérennité des actions entreprises. Cependant, il convient de souligner une fragilité liée à la stabilisation de l'équipe, notamment concernant les deux agents livreurs, actuellement en complément de retraite. Ces contrats étant amenés à prendre fin à terme, le CCAS devra anticiper et réfléchir à des solutions pour pallier ce vide, tout en veillant à maintenir une cohésion au sein de l'équipe.

L'objectif reste de renforcer la stabilité de l'équipe pour garantir une meilleure cohésion, une collaboration renforcée et un environnement de travail propice à l'efficacité. En consolidant son capital humain, le CCAS cherche à optimiser sa capacité à répondre aux besoins diversifiés de la population et à maintenir la continuité des services essentiels, contribuant ainsi à la promotion du bien-être de la communauté locale.